

Protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale : Un accord national qui acte des avancées

Ce mardi 11 juillet, la FSU, avec l'ensemble des organisations nationales représentatives, a signé l'Accord collectif national portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux, proposé par les employeurs territoriaux. Cet accord constitue le cadre minimal à partir duquel les négociations locales se dérouleront en 2024.

Il fait suite à l'ordonnance de juillet 2021, rendant obligatoire la participation des employeurs territoriaux à la protection sociale complémentaire des agent.e.s, qui fixait la participation en santé à 50% du montant de la cotisation, et à 20% pour la prévoyance. L'accord national prévoit d'augmenter à 50% la participation de l'employeur à la prévoyance, avec une garantie minimale de maintien de 90% du salaire net, en cas de longue maladie ou d'invalidité.

Ces avancées revêtent une importance particulière dans le contexte actuel qui tend à augmenter la durée du travail, depuis 2019 avec la mise en œuvre de la loi dite de « transformation de la fonction publique » dans le versant territorial, puis avec la réforme des retraites passée en force par le gouvernement, qui repousse de deux ans l'âge légal de départ.

De plus, les contraintes budgétaires qui pèsent sur le service public local et les difficultés de recrutement se traduisent par une intensification du travail des agent.e.s, une dégradation de leurs conditions de travail et donc une plus grande exposition aux risques pour leur santé.

La FSU Territoriale continue à revendiquer la prise en charge des soins à 100% par la sécurité sociale et dénonce les attaques subies par le régime général au bénéfice de la privatisation de la santé. Pour autant, les dispositions contenues dans l'accord constituent un progrès immédiat obtenu pour les agent.e.s dans le cadre actuel, en particulier sur le volet prévoyance qui offrira aux agents les plus en difficulté un filet de sécurité solide.

Cet accord, s'il acte des avancées, n'épuise pas les nombreuses batailles qui restent à mener sur la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail. La FSU Territoriale continue à lutter au quotidien sur ces sujets, tant au plan national que local. Ces avancées devront être a minima concrétisées dans chaque collectivité, elles devront partout où cela est possible, être améliorées notamment par la concertation, la négociation. La FSU Territoriale et ses syndicats s'y engagent en tout cas à vos côtés !

Le Gouvernement doit désormais transposer les dispositions de l'accord dans la loi et la réglementation pour le rendre effectif. La FSU Territoriale, à l'instar de l'ensemble des signataires de l'accord, y sera vigilante.



